



URGENT.....MUTATIONS INTRA.....URGENT.....MUTATIONS INTRA.....URGENT

Prolongation de l'ouverture du Serveur

Lors de nos entretiens avec madame la Rectrice à l'occasion du mouvement de grève et d'occupation du site du rectorat, celle-ci nous a indiqué avoir demandé le report de fermeture du serveur au **13 avril prochain**. Merci d'en tenir compte.

APV

Nos collègues du collège de Saint Pierre nous ont alertés sur les bonifications APV liées au classement de leur établissement qui avaient disparu de i-profs pour l'intra.

Il a été indiqué aux syndicats que le ministère considérait que les établissements n'étant pas en Eclair à la rentrée 2014, ne pouvaient bénéficier de points de bonification. La rectrice nous a fait comprendre qu'au moment des vérifications de barème, elle comptait sur les syndicats pour réintroduire les points concernant les 5 établissements concernés. Par la suite, le rectorat s'est engagé à faire un rectificatif de la circulaire en y incluant les 5 établissements Eclair qui manquent : Louis Delgrès, Belle Etoile, Euzhan Palcy, Pontaléry et Trianon. Il ne s'agit que d'une mesure transitoire car la rectrice demandera que soit rétablis ces établissements dans la liste APV qu'elle fera remonter au ministère.

La secrétaire académique du SNEP propose par le biais de son syndicat, du SNES et de la FSU d'informer l'ensemble de nos syndiqués de cette situation, et de les inciter – s'ils sont concernés par ces points APV manquant – à adresser un courrier type à la rectrice et au ministre pour demander leur réintégration dans le dispositif APV. Cette réintégration devrait être possible puisque les APV sont donnés à la demande des recteurs, par contre il conviendra à tous d'être vigilant quant à la date de leur entrée dans le dispositif et à la bonne prise en compte de celle-ci par l'administration.

Ainsi Louis Delgrès, Belle Etoile et Euzhan Palcy sont en APV depuis leur entrée dans l'ancien dispositif Ambition Réussite, tandis que Pontaléry l'est depuis sa création puisqu'il n'est qu'un dédoublement de Paul Symphor qui l'a toujours été. Trianon, pour sa part est ambition réussite depuis 3 ans.



Fédération Syndicale Unitaire
Section de la Martinique

Enseignement Éducation Recherche Culture

Territoriale Administration Santé Social



Courriers types par la voie hiérarchique (envoyer un double au syndicat)

M.....

Titre, grade, échelon

Etablissement d'exercice

**A Madame la Rectrice de l'Académie de Martinique
s/c de Monsieur (ou Madame) le Principal du collège**

Madame la Rectrice,

Professeur de au collègedepuis, classé en APV depuis....., je souhaite pouvoir bénéficier lors de ma demande de mutation à cette présente session de l'intra des points APV liés à l'établissement.

Mon syndicat m'a en effet informé de votre décision de faire remonter au ministère le classement APV de mon établissement.

Dans l'attente de l'application effective de cette mesure,

Je vous prie de croire, Madame la Rectrice, en l'expression de ma Considération respectueuse





Lettre type pour le Ministre

M.....

Titre, grade, échelon

Etablissement d'exercice

**Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale
s/c de Madame la Rectrice de l'Académie de Martinique
s/c de Monsieur (ou Madame) le Principal du collège**

Monsieur le Ministre,

Professeur de au collège à (Martinique) depuis, classé en APV depuis....., je souhaite pouvoir bénéficier lors de ma demande de mutation à cette présente session de l'intra des points APV liés à mon établissement d'exercice.

En effet, ces points semblent avoir été supprimé alors même que l'établissement continue d'être en APV sous d'autres dispositifs que celui établi à l'origine. Madame la Rectrice de l'Académie de Martinique a confirmé sa décision de faire remonter au ministère le classement APV de mon établissement.

En vous remerciant de bien vouloir tenir compte de cette situation,

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma respectueuse considération.



Lettre collective pour la rectrice et le ministre

Les Professeurs du collège.....
Etablissement en APV depuis.....

**Monsieur le Ministre de l'Education Nationale
s/c de Madame la Rectrice de l'Académie de Martinique
s/c de Monsieur (ou Madame) le Principal du collège**

Objet maintien du dispositif APV

Monsieur le Ministre,

Notre établissement a disposé du dispositif APV à compter du
Aujourd'hui, madame la Rectrice de l'Académie de Martinique nous a indiqué qu'elle demanderait le maintien des 5 établissements APV de l'académie ne figurant pas dans le dispositif ECLAIR dans le dispositif APV avec le bénéfice des bonifications lié à cette situation.

Nous vous demandons donc de bien vouloir faire en sorte que cette demande soit acceptée et que notre établissement soit maintenu dans le dispositif.

Dans cette attente,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre Considération très respectueuse

Nom	Prénom	discipline	grade	échelon	signature



Enseignement Éducation Recherche Culture

Territoriale Administration Santé Social



Fédération Syndicale Unitaire
Section de la Martinique



FSU - Cité Bon Air – Route des Religieuses – 97200 Fort de France

☎ : 0596 63 63 27

✉ : fsu972@fsu.fr

☎ : 0596 71 89 43

